



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2023

Présents : MM. Pézière - Sénécal - El Fakri - Cokgul

Excusés : M. Podan-Mavounzy – Mme Sylvestre

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



CHANGEMENTS

Veuillez noter les changements suivants :

* (CDM, Anciens, Vétérans +45 ans, U16, U18)

-La journée du 17 /09/2023 est reportée au 01/10/2023

*Seniors Garçons :

-la journée du 10/09/2023 est reportée au 01/10/2023

*Seniors Féminines :

- la journée du 09/09/2023 est reportée au 14/10/2023

- la journée du 16/09/2023 est reportée au 18/11/2023

*Anciens D4 Poule B :

-la journée du 17/09/2023 est reportée le 01/10/2023

-La journée du 24/09/2023 est reportée le 29/10/2023

MATCH A HUIS CLOS

MONTMORENCY FC

Seniors D4/C

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

COURRIERS DES CLUBS

LISTE DES ENGAGEMENTS

Beauchamp AS : Anciens D4 poule A avec alternance 5

Deuil Enghien FC : Anciens D4 poule B avec alternance 12

Villiers le Bel FC : Anciens D4 poule B avec alternance 6

EMMB : Anciens D4 Poule B avec alternance 9



Domont FC : Anciens D4 Poule A avec alternance 8
Cergy Pontoise : U14 D4 Poule C avec alternance 12 à la place de l'exempt 2

MARCOUVILLE CITY

Courriel du 19/09/2023

Demandes refusées, la COC a déjà décalé le début du Championnat au 24 septembre 2023

MONTMAGNY FC

Courriel du 15/09/2023

Article 11.13 du RS du DVOF

Une dérogation sera systématiquement accordée au club dont l'équipe Seniors accède à la Division D3. Il pourra n'engager qu'une seule équipe Seniors lors de sa saison d'accession en D3. Le club devra se mettre en règle avec ces obligations au début de la saison suivante

DATES/TERRAINS/HEURES

ERAGNY AS FC

Courriel du 18/09/2023

Seniors D3 Poule B

Match N° 26475173 du 24/09/2023

ERAGNY FC 2 / HERBLAY ES 1

Nouvel horaire : 15H

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

ERAGNY AS FC

Courriel du 18/09/2023

U14 D2 Poule B

Match n°25894874 du 23/09/2023

ERAGNY AS 21 / FRANCONVILLE FC 22

Nouvel horaire : 14H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ERAGNY AS FC

Anciens D3 Poule B

Match N°25906090 du 01/10/2023

ERAGNY FC 33 / COURDIMANCHE AS 32

Nouvelle date : 29/10/2023

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

SARCELLES AAS

U18 D2 poule A

Match N°25898422 du 24/09/2023

Nouvelle horaire : 12H00 (au lieu de 13H00)

Accord de la COC



1ER FORFAIT AVISE SANS AMENDE

GOUSSAINVILLE AAS

Courriel du 18/09/2023

Seniors D4 Poule C

Match 25901715 du 29/09/2023

ENT. BEAUMONT MOURS 1 / GOUSSAINVILLE FC 3

GOUSSAINVILLE FC 3 -1pt 0but

ENT. BEAUMONT MOURS 1 3pts 5buts

APPLICATION DE L'ART 9.4 du RS du DVOF

(Si l'engagement de l'équipe est annulé par le club après la parution du calendrier et avant le début de la compétition ou si elle est déclarée forfait général dans les conditions précitées, celle-ci est pénalisée d'une amende dont le montant est précisé à l'annexe financière du RS du DVOF.

BRUYERES ACS

Courriel du 15/09/2023

Anciens D3 Poule C

Annulation d'engagement d'une équipe après parution des calendriers et avant le début de la compétition

Amende 102€

MATCH A REPORTER

29 OCTOBRE 2023

VAUREAL FCM

U16 D2 Poule B

Match N° 25937061

VAUREAL FCM 21 / PERSAN US 21

VAUREAL FCM

Seniors D2 Poule B

Match N°26063062

VAUREAL FCM 1 / SFC CHAMPAGNE 95 2

Secrétaire de Séance
M. Patrick Sénécal

Président de Séance
M. Pezière Pascal